

Modèle validé par la directrice de l'INAO le 11 janvier 2019

L'engagement de l'opérateur signataire du présent document entre en vigueur au plus tôt à la date d'homologation du cahier des charges de l'AOC Bois du Jura, approuvé par le CNAOP en date du 22 mars 2018, ou ultérieurement à la date de signature du document.



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ



AOC « Bois du Jura »

Document à transmettre à :

Comité interprofessionnel de  
promotion du Bois du Jura AOC  
Maison de la Forêt et du Bois  
20 rue François Villon  
25041 BESANCON cedex

Date de réception par l'ODG : .....

DI Complète :      oui      non

## DECLARATION D'IDENTIFICATION

### Appellation d'origine contrôlée Bois du Jura

Le cahier des charges de l'AOC concernée en vigueur et ses éventuelles mises à jour est disponible sur le site Internet de l'INAO : [www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)

INITIALE

MODIFICATIVE

## RENSEIGNEMENTS SUR L'OPERATEUR

Sont concernés par la mise en œuvre du cahier des charges de l'appellation « Bois du Jura » les opérateurs suivants :

- Les propriétaires producteurs forestiers
- Les exploitants forestiers
- Les ateliers de transformation (scieurs)

**Les opérateurs au sens de l'AOC sont les propriétaires des produits à chaque étape de la production.**

Les intervenants travaillant en prestation de service doivent, **sous la responsabilité de l'opérateur**, respecter le cahier des charges.

**Identité de l'opérateur/ Raison sociale de l'entreprise :**

N°SIRET :

Nom de l'interlocuteur dans le cadre de l'appellation :

Adresse du siège social :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Mail :

**Adresse du site à contrôler si différent :**

Tél du site :

Nom de l'interlocuteur du site :

**Activité(s) de l'opérateur pour laquelle ou lesquelles l'habilitation est demandée (une ou plusieurs croix possible)**

**Propriétaire producteur forestier :**

- Surface < 4 ha de forêt
- Surface entre 4 et 25 ha de forêt
- Surface >25 ha de forêt

**Exploitant Forestier :**

- Moins de 10000 m<sup>3</sup> de grumes/an
- Plus de 10000 m<sup>3</sup> de grumes/an

**Scieur :**

- Moins de 5000m<sup>3</sup> de sciages/an
- Plus de 5000m<sup>3</sup> de sciage /an

Modèle validé par la directrice de l'INAO le 11 janvier 2019

L'engagement de l'opérateur signataire du présent document entre en vigueur au plus tôt à la date d'homologation du cahier des charges de l'AOC Bois du Jura, approuvé par le CNAOP en date du 22 mars 2018, ou ultérieurement à la date de signature du document.



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ



AOC « Bois du Jura »

Document à transmettre à :

Comité interprofessionnel de  
promotion du Bois du Jura AOC  
Maison de la Forêt et du Bois  
20 rue François Villon  
25041 BESANCON cedex

## DESCRIPTION DE L'OUTIL DE PRODUCTION

### Description par activité

#### 1/ Producteur propriétaire forestier :

**Les parcelles répondant aux critères de l'AOC Bois du Jura doivent être identifiées.**

Chacune des parcelles doit être conforme aux conditions de production du cahier des charges :

- être incluse dans l'aire géographique,
- être située en tout ou partie à une altitude supérieure à 500 m,
- être conduite en futaie irrégulière ou jardinée (coupes de jardinage effectuées à une périodicité inférieure à 15 ans, répartition harmonieuse entre arbres de tous âges et de toutes dimensions et surfaces affectées au développement de la régénération)

OU

- être conduite en futaie régulière au peuplement formé d'arbres d'âges et de diamètres relativement uniformes. Les phases d'éclaircissage et d'amélioration des peuplements réguliers débouchent, au moment de leur maturité, sur une phase de régénération par ensemencement naturel et coupes progressives de récolte du peuplement principal.

Ces deux itinéraires techniques excluent l'exécution de coupes rases sur des superficies supérieures à un hectare d'un seul tenant dénuées de régénération naturelle.

Indiquer le nombre de parcelles que vous identifiez : .....

**Remplir le tableau de la page suivante.**

*Si vous avez plus de parcelles, vous pouvez copier la page suivante autant de fois que nécessaire et les joindre à la déclaration ou demander à l'ODG un tableau excel au même format.*

Parcelles cadastrales identifiées pour la production de l'AOC Bois du Jura					Document de Gestion de la parcelle				
	Département	Commune	Référence cadastrale (section et numéro de la parcelle cadastrale) OU Numéro des parcelles forestières (pour les forêts gérées en application d'un aménagement ou d'un PSG)	Surface (en Hectare, puis 2 chiffres après la virgule)	Code de bonnes pratiques sylvicoles	Règlement type de gestion	Plan simple de gestion	Aménagement	Sans document
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

Modèle validé par la directrice de l'INAO le 11 janvier 2019 L'engagement de l'opérateur signataire du présent document entre en vigueur au plus tôt à la date d'homologation du cahier des charges de l'AOC Bois du Jura, approuvé par le CNAOP en date du 22 mars 2018, ou ultérieurement à la date de signature du document.		
 INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ	 bois DU Jura <small>APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE</small>	Document à transmettre à :  Comité interprofessionnel de promotion du Bois du Jura AOC Maison de la Forêt et du Bois 20 rue François Villon 25041 BESANCON cedex
<b>AOC « Bois du Jura »</b>		

## 2/Exploitant forestier

Lieu du stockage des grumes :

- en forêt, bord de route ou sur place de dépôt
- sur une plateforme

Si la case Plateforme est cochée, merci de préciser pour chaque plateforme son adresse et/ou localisation GPS :

Plateforme 1

Adresse de la plateforme : .....

Plateforme 2

Adresse de la plateforme : .....

Plateforme3

Adresse de la plateforme : .....

## 3/ Scieur

Liste du matériel spécifique permettant la coupe d'équerre des sciages et le contrôle des cotes de sciage :

Type de machine ou d'équipement	Equipement existant dans la scierie, OUI-NON	Marque et modèle	Capacité max.		Description
			Longueur (en mètre)	Diamètre (en cm)	
Charriot de découpe des billons					
Chaîne de découpe poste fixe					
1 ère scie de tête ruban					
2 ème scie de tête ruban					
Sciage de tête type Canter					
Ruban horizontal					
1 ère déligneuse					
2 ème déligneuse					
Ruban de reprise					
Trimmer					
Tronçonneuse à paquets					
Autre					

Modèle validé par la directrice de l'INAO le 11 janvier 2019

L'engagement de l'opérateur signataire du présent document entre en vigueur au plus tôt à la date d'homologation du cahier des charges de l'AOC Bois du Jura, approuvé par le CNAOP en date du 22 mars 2018, ou ultérieurement à la date de signature du document.



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ



Document à transmettre à :

Comité interprofessionnel de  
promotion du Bois du Jura AOC  
Maison de la Forêt et du Bois  
20 rue François Villon  
25041 BESANCON cedex

**AOC « Bois du Jura »**

## ENGAGEMENT DE L'OPERATEUR

**Je m'engage à :**

\* respecter les conditions de production et à fournir les documents déclaratifs définis par le cahier des charges

\* réaliser les autocontrôles et me soumettre aux contrôles internes et à ceux prévus par le plan de contrôle

\* supporter les frais liés aux contrôles

\* accepter de figurer sur la liste des opérateurs habilités

\* informer l'ODG reconnu pour l'appellation d'origine, de toute modification le concernant ou affectant les outils de production ; Cette information est transmise immédiatement à l'organisme de contrôle agréé.

\* Je prends acte que la présente déclaration vaut acceptation:

- de figurer sur la liste des opérateurs habilités ;
- de la communication de données nominatives me concernant à l'ODG, à l'organisme de contrôle agréé et à l'INAO.

**Je certifie** que ma déclaration d'identification comporte..... pages (annexes comprises)

**Fait le :**

Nom signataire, du/des responsable(s) de l'entreprise ou de son représentant :

**Signature(s)**

**Cachet (s) (éventuels) de l'entreprise**

**La déclaration d'identification doit être établie en 2 exemplaires, dont l'un est conservé par l'opérateur.**

**Tout dossier incomplet et/ou non signé ne pourra être pris en compte.**

**Toute modification au sein de votre entreprise doit être signalée à l'ODG**

**Document à fournir en annexe de la Déclaration d'identification :**

- Documents de propriété pour le producteur propriétaire forestier ou extrait de la matrice cadastrale
- Tout document de gestion de votre forêt s'il existe